

Les Fiançailles

Je ne souhaite pas vous renvoyer aux vieilles lunes, mais il ne serait pas inutile d'attirer votre attention sur une cérémonie organisée de nos jours, qui n'a plus ce qu'elle valait dans le passé. En effet, le moment le plus précieux demeure, avant tout, lorsque la demande formulée par le jeune homme est acceptée par les parents de la demoiselle. C'est le jour des fiançailles proprement dites ou des accordailles. Elles sont vivement recommandées par la Sounnat du Saint Prophète qui « est le modèle parfait pour l'humanité. »

Un demi-siècle auparavant, elles signifiaient encore la promesse du consentement mutuel. Elles se fêtaient, en principe, devant le Jamat et étaient enregistrées sur le Livre de l'Association, au même titre que le mariage.

A cet égard, les fiançailles forment, donc, le gage d'honneur et de fidélité que le jeune garçon offre à l'élue de son cœur. Elles représentent nt, par voie de promesse solennelle concrétisée devant le Jamat, le lien qui unit les futurs époux, en même temps qu'elles élaborent, pour la Communauté, un signe tangible du projet de ménage entre les deux prétendants. Rompre les fiançailles exprimait un déshonneur à l'adresse sur tout de la famille de la jeune fille.

Aujourd'hui, la cérémonie somptueuse, appelée « Approbation ou le Grand oui, » représente réellement les fiançailles. En conséquence, les fiançailles à nouveau célébrées un ou deux jours précédant la bénédiction nuptiale n'ont pas de sens. Elles ne signifient qu'une simple fête à la manière de faire de l'épate ou une tradition aveugle aux charges inutiles, sans aucune portée sociale ou religieuse. Le Grand oui constitue donc les véritables fiançailles.

Le garçon et la fille se communiquent par le portable ou sur l'internet, se rencontrent au lycée ou chez la cousine. Ils s'aiment. Ils projettent de bâtir le foyer. Les parents en sont informés. Tout est arrangé à l'avance. Les familles se regroupent de deux côtés et en grand nombre. Une kyrielle de personnes, de la part du garçon, se déplace à la maison de la fille, conduite sous la bénédiction du Maolana. Le groupe d'en face a, elle aussi, son Maolana. Echange de propos et tout se passe bien, comme prévu. Un cocktail met fin à la courte cérémonie. C'est le premier acte.

On y revient une ou deux semaines seulement après, pour écouter la réponse que l'on sait déjà. Mais, cette fois, avec une foule quadruple, l'Imam de la Mosquée à la tête. Certaines gens font le voyage, souvent de l'extérieur. Une cérémonie grandiose qui débute par la récitation d'une Sourate du Saint Quran et du célèbre Hadith al-Kisa' se termine sur la distribution du lait préparé aux amandes qui fait suite à la décision favorable, accompagné de nombreux mets et sucreries.

C'est le second acte. Tout est bien qui finit bien. Rien ne s'y oppose. Il est certain que cette cérémonie du Grand oui ne doit pas être célébrée sous l'aune des dépenses démesurées.

Notre 7^e Imam, Hadhrat Moussa Al Kazim (as), déclare que: « Trois sortes de personnes trouveront leur place, Le Jour de la Rétribution, sous l'ombre protectrice du Trône Divin:

- celle qui a fait marier son frère ou sa sœur de foi ;
- celle qui leur a apporté son aide:
- et celle qui n'a jamais dévoilé leur secret.

Le Jihâd ou la Guerre Sainte du temps d u Saint Prophète de l'Islam n'existe pas de nos jours, dans sa forme originale. Mais, elle persiste toujours pour toutes ces gens qui tirent le diable par la queue. Elles mènent le combat dès le lever du jour et rentrent le soir avec cet espoir que le lendemain sera meilleur. Elles désirent aussi voir leurs enfants convoler en noces. Cependant, en l'absence des moyens et, devant ces dépenses invraisemblables à la mesure de Taj Mahal, leurs vœux restent ensevelis au fond de leur cœur sans jamais s'épanouir et les familles aisées comme la Communauté elle-même les laissent de côté. Les vaches maigres ne sont pas léchées par leurs camarades, dit-on.

C'est une occasion donc de se procurer la récompense du Jihâd, sans y participer, en s'efforçant de procéder au mariage de ces enfants exposés à la souffrance. Celui qui agira dans cette voie sauvera un groupe de personnes qui se rencontrent au bord de la ruine spirituelle. Ainsi, il fera toucher les épaules au prince de l'enfer et gagnera cette rude bataille comme sont sortis victorieux des Guerres Saintes les Croyants à l'aube de l'Islam. Combien l'Imam du Temps sera ravi de voir ses fidèles égarés revenir vers le Droit Chemin! arP cette magnifique action, il ne tirera pas seulement du péril des familles entières mais sauvegardera aussi sa propre Communauté qui s'annonce en perdition. Par son admirable geste, il attirera, d'une part, les « barakat » d'Allah sur lui et apportera, d'autre part, une aide à la Mission de nos Massoumines par la croissance du nombre de nouveaux fidèles qui naîtront de l'union de ces enfants du désespoir et viendront agrandir notre Communauté en proclamant la formule de La ilaha Illa Allah, très chère à l'Islam.

وَفِي أَمْوَالِهِمْ حَقٌّ لِّلسَّائِلِ وَالْمَحْرُومِ

« Wa fi amwâlihîm haq-qoullissâ-ili wal maharo um. »

« Et dans leurs biens le mendiant et le déshérité ou (celui qui ne mendie pas) avaient un droit. »
(Sourate Az-Zariyat, Qui Eparpillent ; Verset 19)

Source URL: <https://www.al-islam.org/node/22443>